

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 25/03/2013

L'an deux mil treize et le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le dix-huit mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de l'Isle d'Abeau (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur COLOMB-BOUVARD André, Maire

PRESENTS : GRISOLLET Joël – BELAIDI-YILMAZ Rosa - LYONNARD Alain - CROSET-BAY Elyette - FAURE Jean-Jacques - VARAS Nicole - BOSCH Jean-Marie –⁽¹⁾LAURENT Muriel (Arrivée à 20H50 avant le vote de la délibération n° 2013-019 « affectation anticipée des résultats 2012 ») –⁽³⁾GRIOTIER Jean-Bernard (Départ à 22H avant le vote de la délibération n° 2013-020 « Dispositif d'investissement locatif Duflot ») - QUARESIMIN Jacky - RIVOIRE Janine - FONTAINE Rose-Hélène - COLLEY Collebagan - BARNIER Zohra - ZANIMACCHIA Anita - ALLEX-BILLAUD Myriam - CROZIER Régis - DE OLIVEIRA Tony - MARION Cyril -⁽²⁾BELIN Christel (Départ à 21H50 avant le vote de la délibération n° 2013-019 « affectation anticipée des résultats 2012 ») - BOUISSET Sandrine - LETROUBLON Cyril - RIVOIRE Nicolas - SERRANO Mikaëla - PISCITELLO Joseph - SIMON Catherine - RAFESTHAIN Thierry

POUVOIRS : ⁽¹⁾LAURENT Muriel pouvoir à RIVOIRE Janine (jusqu'à 20H50) - SALRAPINCHON Henriette pouvoir à GRISOLLET Joël - PACHECO Juan pouvoir à BOSCH Jean-Marie - SURGOT Eric pouvoir à SIMON Catherine - SEBEIBIT Miloud pouvoir à FAURE Jean-Jacques - ⁽²⁾BELIN Christel pouvoir à ALLEX-BILLAUD Myriam - ⁽³⁾GRIOTIER Jean-Bernard pouvoir à DE OLIVEIRA Tony

ABSENTE : OLIVA Guylaine

Madame RIVOIRE Janine a été nommée secrétaire à l'UNANIMITE.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 FEVRIER 2013 A 18H30 RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 18 février 2013 à 18 heures 30 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2013 est approuvé par l'assemblée à l'UNANIMITE.

2013-018 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2008 :

Décision n° 2012-068/D : Contrat de location de châteaux gonflables avec Planet'Prod Animation/jeux dans le cadre de la fête du jeu organisée par la Ludothèque

Un contrat de location de châteaux gonflables a été signé avec Planet'Prod, représentée par sa Présidente Madame Dalida OTMANI afin de formaliser l'intervention « animation-jeux » le 26 mai 2012 au Parc Saint Hubert dans le cadre de la fête du jeu organisée par la Ludothèque. Le montant de la prestation s'élève à 850 € TTC.

Décision n° 2012-073/D : Convention de prêt de minibus avec le Centre Régional Jeunesse et Sports du Havre – Prêt d'un minibus dans le cadre des activités organisées par le secteur jeunesse du centre social Michel Colucci

Un contrat de prêt d'un minibus a été signé avec le Centre Régional Jeunesse et Sports du Havre, représenté par sa Présidente Madame Elisabeth Garel, sis 27 rue de la Mailleraye – 76600 Le Havre, afin de définir les modalités de prêt d'un minibus du 29

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 25/03/2013

juin au 1 juillet 2012 dans le cadre des activités organisées par le secteur jeunesse du centre social Michel Colucci. Le montant de la prestation s'élève à 258 euros TTC.

Décision n° 2012-076/D : Convention de prestation avec l'association la Coulore – Mise en place d'un atelier « création de logos et de graff » dans le cadre des activités du secteur jeunesse du Centre Social Municipal Michel Colucci

Une convention de prestation a été signée avec l'association la Coulore sise 33 Viale d'Iséo – 38080 L'ISLE D'ABEAU, afin de définir les modalités de l'intervention pour les ateliers « création de logos et de graff » dans le cadre des activités organisées par le secteur jeunesse du Centre Social Municipal Michel Colucci. Le montant de la prestation d'animation s'élève à un montant de 4820 euros TTC.

Décision n° 2012-078/D : Contrat d'engagement avec Animastar – Animation karaoké dans le cadre de la fête organisée par le Centre Social Municipal Michel Colucci

Un contrat d'engagement a été signé avec Animastar sise 46 rue de la République – 38110 La Tour du Pin, afin de formaliser l'animation karaoké du samedi 28 avril 2012 organisée par le Centre Social Municipal Michel Colucci. Le montant de la prestation s'élève à 650 € TTC.

Décision n° 2012-112/D : Ordonnancement d'une facture - Tribunal Correctionnel de Vienne Violence sur personne dépositaire de l'autorité publique – Outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique – Avis à victime N° 10523-376-2011

Une facture de frais d'honoraires n° 21001046 du 06 juin 2011 d'un montant de 568,10 euros a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE pour son intervention lors de l'audience.

Décision n° 2012-167/D : Ordonnancement d'une facture – Conseil juridique

Une facture de frais d'honoraires N° 0307-2012 du 02 juillet 2012 d'un montant de 4 472,40 € a été réglée à Maître Jean-Marc NOTORIANNI sis 23 Rue Thomassin – 69002 LYON.

Décision n° 2012-168/D : Indemnisation sur sinistre flotte automobile N° 2012-153844T du 12 mai 2012 – Véhicule PEUGEOT 206 – BE 877 LP

Une indemnisation en sinistre a été versée à la ville par la SMACL sise 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9 pour un montant de 186,41 €.

Décision n° 2012-191/D : Ordonnancement d'une facture – Maître Annie FLACHAT-FIEUX Les Estivales – Cinéma en plein air – 28 juillet 2012

Une facture de frais d'honoraires n° 1103884/C010401 du 31 juillet 2012 d'un montant de 316,49 € a été réglée à Maître Annie FLACHAT-FIEUX dans le cadre de l'établissement d'un constat en annulation événement en raison des conditions climatiques défavorables.

Décision n° 2012-209/D : Convention avec l'association BASKET CLUB PORTES DE L'ISERE - Mise à disposition, à titre gratuit, de locaux

Une convention a été signée avec l'association BASKET CLUB PORTES DE L'ISERE,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 25/03/2013

ayant son siège à Diemoz, 35 rue des Michaudières, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2012/2013, soit du 10 septembre 2012 au 04 juillet 2013.

Décision n° 2012-239/D : Convention avec l'association NAI KHANOM TOM - Mise à disposition, à titre gratuit, de locaux

Une convention a été signée avec l'association NAI KHANOM TOM, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, 10 viale Francia Corta, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2012/2013, soit du 10 septembre 2012 au 04 juillet 2013.

Décision n° 2012-241/D : Convention avec l'association L'ISLE EN IMAGES - Mise à disposition, à titre gratuit, de locaux

Une convention a été signée avec l'association L'ISLE EN IMAGES, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, 2 rue d'Antares, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2012/2013, soit du 10 septembre 2012 au 04 juillet 2013.

Décision n° 2012-282/D : Convention de partenariat avec le collège F. Truffaut Permanences d'informations

Une convention a été signée avec le collège F. Truffaut afin de mettre en place des permanences d'informations au collège, autour des activités portées par le secteur jeune du centre social Michel Colucci.

Décision n° 2012-284/D : Ordonnancement d'une facture – Conseil d'Etat — Affaire n° 1003508 du Tribunal Administratif de Grenoble

Une facture de frais d'honoraires N° 21001498 du 08 octobre 2012 d'un montant de 292,10 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE.

Décision n° 2012-285/D : Ordonnancement d'une facture – Tribunal pour Enfants de Vienne – Violence sur personne dépositaire de l'autorité publique – Outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique – Affaires N° 1118000005 & 1185000017

Une facture de frais d'honoraires N° 21001521 du 30 octobre 2012 d'un montant de 394,68 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE.

Décision n° 2012-286/D : Indemnisation - Sinistre « Risques spéciaux » du 28 juillet 2012 Cinéma en plein air

Une indemnisation en sinistre a été versée à la ville par ALBINGIA sise 217-219 Cours Lafayette 69006 LYON pour un montant de 1 021,18 €.

Décision n° 2012-293/D : Ordonnancement d'une facture – Cours Administrative d'Appel de Lyon – Affaire N° 11LY0187 – Décision du 06 novembre 2012

Une facture de frais d'honoraires N° 8028 du 14 novembre 2012 d'un montant de 956,80 € a été réglée à Maître Michel PRUD'HOMME dans le cadre de son intervention devant la Cour Administrative d'Appel le 16 octobre 2012.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 25/03/2013

Décision n° 2012-308/D : Ordonnancement d'une facture - Tribunal pour Enfants de Vienne – Violence sur personne dépositaire de l'autorité publique – Outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique – Affaires N° 11800005 & 1185000017

Une facture de frais d'honoraires N° 21001535 du 19 novembre 2012 d'un montant de 1 868,44 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE.

Décision n° 2012-309/D : Ordonnancement d'une facture - Tribunal pour Enfants de Vienne Violence sur personne dépositaire de l'autorité publique – Outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique – Affaires N° 11800005 & 1185000017

Une facture de frais d'honoraires N° 21001536 du 19 novembre 2012 d'un montant de 1 868,44 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE.

Décision n° 2012-310/D : Ordonnancement d'une facture - Tribunal pour Enfants de Vienne Violence sur personne dépositaire de l'autorité publique – Outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique – Affaires N° 11800005 & 1185000017

Une facture de frais d'honoraires N° 21001537 du 19 novembre 2012 d'un montant de 1 868,44 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE.

Décision n° 2012-311/D : Ordonnancement d'une facture - Tribunal pour Enfants de Vienne Violence sur personne dépositaire de l'autorité publique – Outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique – Affaires N° 11800005 & 1185000017

Une facture de frais de déplacement et débours N° 21001534 du 19 novembre 2012 d'un montant de 222,28 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE lors de son intervention en audience du 12 novembre 2012.

Décision n° 2012-324/D : Ordonnancement d'une facture - Tribunal Correctionnel de Vienne – Violence sur personne dépositaire de l'autorité publique – Outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique – Affaires N° 516/2011

Une facture de frais d'honoraires N° 21001555 du 03 décembre 2012 d'un montant de 454,48 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE pour l'exécution du jugement du 08 juin 2011 par la saisine d'un huissier de justice.

Décision n° 2012-325/D : Ordonnancement d'une facture – Tribunal Administratif — Affaire N° 0902342-3 du 19 mai 2009

Une facture de frais d'honoraires n° 21001566 du 11 décembre 2012 d'un montant de 759,46 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE dans le cadre de l'instruction et du suivi de cette affaire.

Décision n° 2012-327/D : Convention de prestation avec l'association la FABRIQUE JASPIR - Ateliers d'initiation chant

Une convention a été signée avec l'association la FABRIQUE JASPIR, afin de définir les modalités d'intervention de l'association dans les ateliers d'initiation chant, organisés par le centre social Michel Colucci.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 25/03/2013

Décision n° 2012-328/D : Convention de prestation avec l'association Second Souffle Ateliers danse HIP HOP

Une convention de prestation a été signée avec l'association second souffle pour définir les modalités d'intervention de l'association, dans les ateliers danse HIP HOP organisés par le centre social Michel Colucci.

Décision n° 2013-003/D : Contrat de vente d'un spectacle avec l'association « PREMIER JOUR » pour l'organisation d'un concert au Millénium

Un contrat de vente de spectacle a été signé avec l'association « Premier Jour » dont le siège est 6 chemin du Moriot – 38490 Le Passage pour la représentation d'un concert du groupe OK, le samedi 02 Mars 2013 au Millénium. Le montant de la prestation s'élève à 700 € TTC.

Décision n° 2013-004/D Contrat de vente d'un spectacle avec l'Association « Happyness Production » pour la représentation d'un spectacle d'humour à l'espace 120

Un contrat de vente de spectacle a été signé avec l'association « Happyness Production » dont le siège est 30 rue Saint Denis – 77400 Lagny-sur-Marne pour la représentation d'un spectacle d'humour présenté par Eric Blanc, le samedi 02 février 2013 à l'Espace 120. Le montant de la prestation s'élève à 1300,00 € TTC.

Décision n° 2013-005/D Contrat de vente d'un spectacle avec « SARL YESCOMON » pour la représentation d'un spectacle d'humour à l'espace 120

Un contrat de vente de spectacle a été signé avec « SARL Yescomon » dont le siège est 77 avenue de Toulouse – 31270 Cugnaux pour la représentation d'un spectacle d'humour présenté par Pierre Diot, le vendredi 01 Mars 2013 à l'Espace 120. Le montant de la prestation s'élève à 1 000,00 € TTC.

Décision n° 2013-006/D : Ordonnancement d'une facture – Tribunal Administratif — Affaire N° 09-674420 du 19 mai 2012

Une facture de frais d'honoraires N° 21001567 du 11 décembre 2012 d'un montant de 759,46 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE dans le cadre de son intervention devant le Tribunal Administratif le 11 décembre 2012.

Décision n° 2013-007/D : Ordonnancement d'une facture – Réunion de travail du 28 novembre 2012 – Conseil juridique

Une facture de frais d'honoraires N° 21001574 du 17 décembre 2012 d'un montant de 794,62 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE.

Décision n° 2013-009/D : Contrat de vente d'un spectacle avec l'Association « JASPIR PROD » pour l'organisation d'un concert au Millénium

Un contrat de vente de spectacle a été signé avec l'association « JASPIR PROD » dont le siège est La Fabrique Z.I. pré de la Barre – 38440 Saint Jean de Bournay pour la représentation d'un concert du duo Edouard et Golgoth, le samedi 02 Mars 2013 au Millénium. Le montant de la prestation s'élève à 200 € TTC.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 25/03/2013

Décision n° 2013-010/D : Convention avec l'Association « FEELINE » - Organisation d'ateliers de théâtre de Janvier à Juin 2013

Une convention pour l'organisation d'ateliers théâtre a été signée avec l'association «FEELINE » dont le siège est situé : 21 rue de Saint Germain – 38080 l'Isle d'Abeau, représentée par Monsieur Philippe Perret, Président. Le montant pour ces prestations est de 2 700 € TTC.

Décision n° 2013-011/D : Convention avec l'association « LES TAMBOURS DE L'ISLE» pour recourir à un prestataire pour l'organisation des ateliers de percussion au Millénium par le biais d'une association

Une convention pour l'organisation d'ateliers percussions a été signée avec l'association « LES TAMBOURS DE L'ISLE » dont le siège est situé 42 rue des Branches – 38080 l'Isle d'Abeau, représentée par M. Laurent Thivillier, Président. Des ateliers de répétitions, auront lieu tous les mercredis de 19h à 22h00, de janvier à juin 2013. Des restitutions de spectacles et participation à certaines manifestations sont prévues. Le montant pour ces prestations est de 4 352 € TTC.

Décision n° 2013-012/D : Contrat de vente d'un spectacle avec l'association « PREMIER JOUR » pour l'organisation d'un concert au Millénium

Un contrat de vente de spectacle a été signé avec l'association « Premier Jour » dont le siège est 6 chemin du Moriot – 38490 Le Passage pour la représentation d'un concert des groupes Nadj et Olivier Depardon, le samedi 16 février 2013 au Millénium. Le montant de la prestation s'élève à 1 000 € TTC.

Décision n° 2013-015/D – Convention de partenariat avec l'Association « AGIREMPLOI » Permanence à l'espace Jeunesse Emploi

Une convention de partenariat a été signée avec l'Association « AGIREMPLOI» sise au 7 rue de la Boétie 38320 EYBENS représentée par son Président Monsieur Hervé GUILLON, pour la mise en place d'une permanence à l'Espace Jeunesse Emploi. Cette convention prend effet à compter du 18 janvier 2013 pour une durée d'un an et pourra être prorogée par tacite reconduction pour une durée de 12 mois.

Décision n° 2013-018/D : Convention relative au prêt à titre gratuit d'un kit photo à l'école élémentaire "Le Coteau de Chasse" par le Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Grenoble

Une convention a été signée avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Grenoble, afin de définir les modalités du prêt à titre gratuit d'un kit photo à destination de l'école élémentaire "Le Coteau de Chasse".

Décision n° 2013-024/D – Attribution du marché "Installation de systèmes de climatisation"

Le marché concernant l'installation de systèmes de climatisation est attribué à la SAS HITECH COLDER sise 7 rue du Docteur Schweitzer – 38180 SEYSSINS, pour son offre classée économiquement la plus avantageuse pour la Collectivité, pour un montant de 99 000,00 € HT (soit 118 404,00 € TTC) réparti comme suit : Tranche ferme : 27 310,00 € HT (soit 32 662,76 € TTC), tranche conditionnelle N°1: 31 220,00 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 25/03/2013

HT (soit 37 339,12 € TTC) et tranche conditionnelle n° 2 : 40 470,00 € HT (soit 48 402,12 € TTC).

Décision n° 2013-025/D – Attribution du marché "Travaux sur installations de chauffage"

Le marché concernant les travaux sur installations de chauffage (Lots N° 1, N°2 et N°3) est attribué à l'entreprise YM CONCEPT sise 45 route de Frontonas – 38290 LA VERPILLIERE, pour son offre classée économiquement la plus avantageuse pour la Collectivité, pour un montant de 98 810,33 € HT (soit 118 177,15 € TTC) réparti comme suit : Lot N°1 : 56 000,00 € HT (soit 66 976,00 € TTC), Lot N° 2 : 24 890,35 € HT (soit 29 768,85 € TTC) et lot N° 3 : 17 919,98 € HT (soit 21 432,30 € TTC).

Décision n° 2013-027/D : Création d'une régie d'avances au service Culture - Abrogation des décisions n° 05-085/D du 15 juin 2005, n° 06-007/D du 18 janvier 2006 et n° 2011-040/D du 18 mars 2011

Une régie d'avances est instituée au service Culture de la mairie de l'Isle d'Abeau pour payer les dépenses de fonctionnement liées aux activités du Millénium. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000 €.

Décision n° 2013-028/D – Création d'une régie de recettes au service Culture - Abrogation des décisions n° 05-085/D du 15 juin 2005, n° 06-007/D du 18 janvier 2006

Une régie de recettes est instituée au service Culture de la mairie de l'Isle d'Abeau pour encaisser les produits suivants : billetterie, consommations boissons et alimentations, activités culturelles. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 16 000 €.

Décision n° 2013-029/D : Ordonnancement d'une facture – Conseil juridique – Affaire COMMUNE/PIZZA FLASH

Une facture de frais d'honoraires N° 20130054 du 16 janvier 2013 d'un montant de 777,40 € a été réglée à Maître Laurent MAGUET pour l'instruction de cette affaire.

Décision n° 2013-030/D : Ordonnancement d'une facture – Tribunal Administratif – Affaire N° 1003508 – Décision du 28 février 2012

Une facture de frais d'honoraires N° 21300025 du 25 janvier 2013 d'un montant de 346,84 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE.

Décision n° 2013-033/D : Convention avec l'association JUDO CLUB IDA - Mise à disposition, à titre gratuit, de locaux

Une convention a été signée avec l'association JUDO CLUB IDA, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, 11 rue des goélettes, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, du local de la salle des arts martiaux, pour la réalisation de ses activités, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

DELIBERATIONS :

2013-019 - AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2012

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

La balance certifiée de l'exercice 2012 du trésorier principal laisse apparaître un solde excédentaire à la section de fonctionnement de 1 381 251,22 euros.

Conformément aux instructions de la comptabilité M14, il est nécessaire d'affecter ce résultat. Il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Pour le surplus, il peut être affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

A 21H50, Madame BELIN donne pouvoir à Madame ALLEX-BILLAUD avant de quitter la séance.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

Section d'Investissement :

422 195,00 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Section de fonctionnement :

959 056,22 € au compte 002 « excédent reporté ».

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

- **contre l'affectation anticipée des résultats 2012 : dix-huit voix** (GRISOLLET Joël BELAIDI-YILMAZ Rosa - LYONNARD Alain - VARAS Nicole - BOSCH Jean-Marie – LAURENT Muriel - GRIOTIER Jean-Bernard - QUARESIMIN Jacky - RIVOIRE Janine - SALRA-PINCHON Henriette - PACHECO Juan - BARNIER Zohra - ZANIMACCHIA Anita - ALLEX-BILLAUD Myriam - CROZIER Régis - DE OLIVEIRA Tony - BELIN Christel - RIVOIRE Nicolas) ;

- pour l'affectation anticipée des résultats 2012 : dix voix (COLOMB-BOUVARD André - CROSET-BAY Elyette - FAURE Jean-Jacques - FONTAINE Rose-Hélène - COLLEY Collebagan - BOUISSET Sandrine - LETROUBLON Cyril - RAFESTHAIN Thierry MARION Cyril - SEBEIBIT Miloud) ;

- quatre abstentions (M. SERRANO – J. PISCITELLO – C. SIMON – E. SURGOT).

FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Cette question n'est pas mise en délibéré.

CONSTAT DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Cette question n'est pas mise en délibéré.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 25/03/2013

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Cette question n'est pas mise en délibéré.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Cette question n'est pas mise en délibéré.

VERSEMENT SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – COMPENSATION DES CHEQUES ASSOCIATIFS - SAISON 2012/2013

Cette question n'est pas mise en délibéré.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE CHAMPOULANT - SAISON 2012/2013

Cette question n'est pas mise en délibéré.

A 22H00, Monsieur GRIOTIER donne pouvoir à Monsieur DE OLIVEIRA avant de quitter la séance.

2013-020 - DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT LOCATIF DUFLOT – DEMANDE DE DEROGATION

Rapport du Maire,
Rapporteur : M. LAURENT

Le nouveau dispositif gouvernemental en faveur de l'investissement immobilier locatif dite loi DUFLOT et inscrit dans la loi de finances pour 2013, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Ce nouveau dispositif qui remplace le dispositif dit SCCELLIER a pour objectif essentiel de soutenir la construction de nouveaux logements face aux importants besoins.

Il s'agit d'un dispositif d'incitation fiscale permettant de favoriser la construction de logements dans certaines zones en France où la demande de logements est la plus forte. Le zonage national ABC correspond à un classement des communes, utilisé pour les barèmes d'aides relatives aux investissements locatifs notamment ; ces communes sont situées en zone Abis, A et B1. A noter que notre commune est classée en zone B2.

C'est un dispositif d'investissement. Les propriétaires qui mettent en location leurs biens immobiliers, pourront bénéficier d'une réduction d'impôt dès lors qu'ils s'engagent à louer le logement au titre de résidence principale pour une durée de neuf ans. Le décret n° 2012-1532 du 29 décembre 2012 fixe les plafonds de loyers et de ressources des locataires exigés pour le bénéfice de ce dispositif.

La loi de finances 2013 a prévu que la réduction d'impôt s'applique exclusivement aux logements situés dans des communes classées dans des zones géographiques se caractérisant par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés d'accès au logement sur le parc locatif existant et situées dans

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU – 25/03/2013

les zones Abis, A et B1 (même zonage que pour le dispositif SCCELLIER – Arrêté du 29 décembre 2012 : JO du 30 décembre 2012).

Ce dispositif n'est pas applicable en zone C et ne le sera que dans les communes de la zone B2 ayant fait l'objet d'un agrément du préfet de région après avis du comité régional de l'habitat.

Toutefois, la zone B2 correspondant à la commune de l'Isle d'Abeau, est éligible à titre temporaire pour toutes les demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 juin 2013.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal peut solliciter une demande d'agrément auprès du préfet de région, par le biais de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère compétente en matière d'équilibre de l'habitat, afin que l'Isle d'Abeau puisse bénéficier d'une offre de logements défiscalisés.

Cette demande d'agrément doit s'inscrire dans la durée afin de permettre aux opérateurs d'avoir une visibilité dans le temps sur la commercialisation de leurs opérations.

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère a déjà entamé des démarches auprès du préfet et doit rendre un dossier complet avant le 31 mars 2013, dossier qui doit notamment contenir l'avis des communes.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par trente voix pour – deux abstentions (N. VARAS – J. QUARESIMIN), de solliciter une demande d'agrément auprès du préfet de région, par le biais de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

RECRUTEMENT DE JEUNES EN CONTRAT « EMPLOIS D'AVENIR »

Cette question n'est pas mise en délibéré.

ADHESION AU CONTRAT CADRE DE FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Cette question n'est pas mise en délibéré.

A vingt-deux heures vingt, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,

André COLOMB-BOUVARD

